



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Quarante-neuvième session
28 février-1^{er} avril 2022
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Suriname

Additif

Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État ayant fait l'objet de l'Examen

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Introduction

1. Le 1^{er} novembre 2021, la République du Suriname a présenté au Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme, à sa trente-neuvième session, son rapport au titre de l'Examen périodique universel. Pendant la séance du Groupe de travail, 147 recommandations ont été adressées au Suriname, qui en a accepté 94 et en a reporté 53 pour complément d'examen au niveau national.
2. Le Suriname est toujours déterminé à faire respecter les normes les plus élevées en matière de promotion et de protection de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.
3. Le Suriname a conscience que le système des droits de l'homme de l'ONU, y compris l'Examen périodique universel (EPU), contribue grandement à aider les États membres à promouvoir et à protéger ces droits. Dans ce contexte, les obligations liées à l'établissement des rapports sont considérées comme une occasion d'évaluer les avancées réalisées dans le pays en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, ainsi que de relever les défis qui demeurent.
4. Le Suriname présente ci-après sa réponse officielle aux recommandations reçues au cours du troisième cycle de l'EPU le concernant.
5. En référence au rapport du Groupe de travail sur l'EPU le concernant (A/HRC/49/6, daté du 17 décembre 2021), le Suriname réaffirme son acceptation des recommandations 97.1 à 97.94.
6. Les recommandations faites aux paragraphes 98.1 à 98.53 du rapport du Groupe de travail sur l'EPU ont été examinées par le Suriname après la session de novembre 2021. La réponse du Suriname à ces recommandations est jointe en annexe au présent document.
7. Le Suriname s'engage fermement à donner suite aux recommandations qu'il a acceptées au cours de ce cycle, ainsi qu'à tenir ses promesses et engagements à cet égard ; il continuera à rechercher des solutions aux problèmes qui subsistent.

Position du Suriname sur les recommandations en suspens issues de l'EPU

| <i>Numéro</i> | <i>Recommandation</i> | <i>Acceptée</i> | <i>Notée</i> |
|---------------|--|-----------------|--|
| 98.1 | Redoubler d'efforts pour ratifier les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, et le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Italie) ; | | <p>Le Suriname prend note de la recommandation 98.1.</p> <p>Toutefois, en ce qui concerne la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Suriname communique les informations suivantes.</p> <p>Le Suriname a adhéré à la Convention contre la torture le 16 novembre 2021. La Convention y est entrée en vigueur le 16 décembre 2021 conformément à l'article 27 (par. 2).</p> |

| Numéro | Recommandation | Acceptée | Notée |
|--------|--|----------|---|
| | | | <p>Après l'abolition de la peine de mort et l'abrogation des dispositions du Code pénal (en 2015) et du Code pénal militaire (en 2021) y relatives, de nouvelles mesures sont prises en vue de la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.</p> <p>La ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes doit faire l'objet de consultations nationales complémentaires.</p> <p>En outre, le Suriname a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés le 16 novembre 2021. Le Protocole y est entré en vigueur le 16 décembre 2021, conformément à son article 10 (par. 2).</p> |
| 98.2 | <p>Ratifier les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels l'État n'est pas encore partie, afin de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable 5, 10 et 16 (Paraguay) ;</p> | | <p>Notée</p> <p>La ratification des conventions et protocoles dont il est question dans les recommandations 98.2 à 98.9 requiert des consultations nationales complémentaires ainsi que la modification de lois et de politiques en vue de leur mise en conformité avec les obligations découlant de ces instruments.</p> |
| 98.3 | <p>Ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son Protocole facultatif (Finlande) ;</p> | | <p>Notée</p> <p>Le Suriname a adhéré à la Convention contre la torture le 16 novembre 2021.</p> |
| 98.4 | <p>Donner la priorité aux débats parlementaires nécessaires pour envisager de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (Uruguay) ;</p> | | <p>Notée</p> |

| <i>Numéro</i> | <i>Recommandation</i> | <i>Acceptée</i> | <i>Notée</i> |
|---------------|---|---|--|
| 98.5 | Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et accepter la compétence du Comité des disparitions forcées (France) ; | | Notée |
| 98.6 | Envisager de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (Argentine) ; | | Notée |
| 98.7 | Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Islande) ; | | Notée |
| 98.8 | Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Portugal) ; | | Notée |
| 98.9 | Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (Ukraine) ; | | Notée |
| 98.10 | Ratifier la Convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (Maurice) ; | Acceptée | |
| 98.11 | Envisager de ratifier la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (Sénégal) ; | Acceptée | |
| 98.12 | Signer la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique, et ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Panama) ; | *Acceptée pour ce qui est de la ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. | *Notée en ce qui concerne la Déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique. Le Suriname examine cette partie de la recommandation afin de prendre les mesures appropriées. |
| 98.13 | Ratifier la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Arménie) ; | Acceptée | |

| <i>Numéro</i> | <i>Recommandation</i> | <i>Acceptée</i> | <i>Notée</i> |
|---------------|--|-----------------|--------------|
| 98.14 | Adresser une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme afin d'améliorer la coordination et de garantir la coopération avec le système des Nations Unies (Costa Rica) ; | Acceptée | |
| 98.15 | Envisager la possibilité d'adresser une invitation ouverte et permanente à tous les mécanismes des droits de l'homme, comme recommandé précédemment (Paraguay) ; | Acceptée | |
| 98.16 | Adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (Portugal) ; | Acceptée | |
| 98.17 | Adresser une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (Slovénie) ; | Acceptée | |
| 98.18 | Adresser une invitation permanente à toutes les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (Ukraine) ; | Acceptée | |
| 98.19 | Mettre en place un mécanisme national permanent de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi des recommandations relatives aux droits de l'homme, en envisageant la possibilité de bénéficier d'une coopération à cette fin, dans le cadre des objectifs de développement durable 16 et 17 (Paraguay) ; | Acceptée | |
| 98.20 | Mettre en place un mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi des recommandations formulées par les organes et mécanismes chargés des droits de l'homme (Bahamas) ; | Acceptée | |
| 98.21 | Rendre opérationnelle l'institution nationale des droits de l'homme en allouant des ressources humaines, techniques et financières suffisantes dans le budget national (Maldives) ; | Acceptée | |
| 98.22 | Prendre les mesures nécessaires en vue de l'adoption de mesures législatives et autres pour interdire expressément la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (Fidji) ; | | Notée |

| <i>Numéro</i> | <i>Recommandation</i> | <i>Acceptée</i> | <i>Notée</i> |
|---------------|---|-----------------|--------------|
| 98.23 | Rendre l'article 80 du Code civil neutre du point de vue du genre pour garantir la pleine jouissance du droit à la vie familiale par les personnes LGBTI+ (Islande) ; | | Notée |
| 98.24 | Revoir le droit applicable et le mettre en conformité avec toutes les politiques et mesures relatives à l'enregistrement du genre dans les actes de l'état civil, afin de pouvoir compléter les registres des naissances après les réassignations de genre et de sexe (Islande) ; | | Notée |
| 98.25 | Adopter une législation qui traite expressément de la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (Israël) ; | | Notée |
| 98.26 | Envisager d'adopter une législation traitant expressément la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (Argentine) ; | | Notée |
| 98.27 | Adopter une législation interdisant expressément la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (Australie) ; | | Notée |
| 98.28 | Prendre des mesures concrètes et durables pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques (Haïti) ; | Acceptée | |
| 98.29 | Continuer d'adopter une démarche inclusive et participative dans les initiatives d'adaptation aux changements climatiques (Philippines) ; | Acceptée | |
| 98.30 | Prendre des mesures pour moderniser les prisons surinamaises afin qu'elles répondent à des normes acceptables en matière de sécurité, de capacité et d'hygiène (Canada) ; | Acceptée | |
| 98.31 | Rendre les conditions de détention pleinement conformes aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme, notamment à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (règles Nelson Mandela) (Danemark) ; | | Notée |
| 98.32 | Prendre des mesures supplémentaires pour prévenir et combattre la traite des personnes, en créant notamment des foyers d'accueil des victimes et en accordant une attention particulière aux | Acceptée | |

| <i>Numéro</i> | <i>Recommandation</i> | <i>Acceptée</i> | <i>Notée</i> |
|---------------|--|-----------------|--------------|
| | femmes et filles des communautés amérindiennes et marronnes (Brésil) ; | | |
| 98.33 | Appliquer plus efficacement le Code pénal pour enquêter sur les individus et les groupes organisés qui se livrent à la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle et d'exploitation par le travail, et poursuivre ceux-ci en justice, la peine maximale d'emprisonnement à vie devant être requise par les tribunaux dans les affaires particulièrement graves (Malawi) ; | | Notée |
| 98.34 | Redoubler d'efforts pour lutter contre la traite des êtres humains dans le cadre des objectifs de développement durable 5 et 16 (Paraguay) ; | | Notée |
| 98.35 | Soutenir l'institution de la famille et la préservation des valeurs familiales au moyen de politiques économiques et sociales (Haïti) ; | Acceptée | |
| 98.36 | Élaborer des politiques publiques et un plan national pour lutter contre la pauvreté touchant les enfants (Maldives) ; | Acceptée | |
| 98.37 | Progresser dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à garantir l'accès à une éducation et à des services médicaux dans le domaine de la santé sexuelle et procréative qui soient adaptés à chaque groupe d'âge (Colombie) ; | Acceptée | |
| 98.38 | Donner accès à une éducation sexuelle complète dans le cadre du programme scolaire (Danemark) ; | Acceptée | |
| 98.39 | Élaborer un programme complet d'éducation à la santé sexuelle et procréative, axé sur la prévention des grossesses chez les adolescentes et des maladies sexuellement transmissibles (Mexique) ; | Acceptée | |
| 98.40 | Mettre en œuvre des mesures spécifiques visant à promouvoir une éducation inclusive pour les enfants handicapés (Israël) ; | Acceptée | |
| 98.41 | Adopter une stratégie cohérente pour assurer l'accès universel à l'éducation, en particulier pour les filles, afin de réduire les disparités de niveau d'éducation entre les zones rurales et urbaines (Maurice) ; | Acceptée | |

| <i>Numéro</i> | <i>Recommandation</i> | <i>Acceptée</i> | <i>Notée</i> |
|---------------|---|-----------------|--------------|
| 98.42 | Prendre des mesures appropriées pour développer l'enseignement multilingue dans le cadre des objectifs de développement durable 5 et 10 (Paraguay) ; | Acceptée | |
| 98.43 | Faciliter un débat public approfondi associant notamment les organisations de femmes et les syndicats afin de contribuer au projet de loi sur le harcèlement sexuel au travail, et sensibiliser en parallèle des groupes cibles spécifiques sur les droits sexuels dans un langage adapté à leur culture (Panama) ; | Acceptée | |
| 98.44 | Créer des foyers d'accueil supplémentaires pour les victimes de violence fondée sur le genre, en particulier dans les zones rurales, et veiller à ce que les victimes puissent y bénéficier de l'assistance d'un avocat, de services de réadaptation et d'un soutien psychosocial (Monténégro) ; | | Notée |
| 98.45 | Appliquer plus efficacement la législation relative à la violence familiale et offrir une protection adéquate aux victimes de ce type de violence, notamment en faisant en sorte que les auteurs de ces violences soient traduits en justice et en offrant aux victimes un soutien juridique et psychosocial adéquat (Pays-Bas) ; | Acceptée | |
| 98.46 | Mettre en œuvre une politique multisectorielle propre à améliorer et à garantir la fourniture de services professionnels aux victimes de violences de genre, en particulier dans les zones rurales (Belgique) ; | | Notée |
| 98.47 | Dépénaliser l'avortement en modifiant l'article 309 du Code pénal pour respecter, protéger et réaliser les droits fondamentaux des femmes et filles à la santé (Islande) ; | | Notée |
| 98.48 | Dépénaliser l'avortement en toutes circonstances et lever les obstacles juridiques, administratifs et pratiques qui empêchent d'accéder à des services d'avortement sûrs et légaux afin de se conformer, entre autres, à l'article 36 (par. 2) de la Constitution du pays (Pays-Bas) ; | | Notée |

| <i>Numéro</i> | <i>Recommandation</i> | <i>Acceptée</i> | <i>Notée</i> |
|---------------|--|-----------------|--------------|
| 98.49 | Renforcer les mesures qui permettraient d'interdire totalement les châtiments corporels infligés aux filles et aux garçons (République dominicaine) ; | Acceptée | |
| 98.50 | Modifier la législation afin d'interdire expressément les châtiments corporels dans tous les contextes, y compris au sein de la famille et dans les garderies, les écoles, les activités extrascolaires, les structures de protection de remplacement, les soins en institution et les soins institutionnels (Irlande) ; | Acceptée | |
| 98.51 | Abolir les châtiments corporels, en droit et dans la pratique, en adoptant une législation nationale interdisant expressément les châtiments corporels dans tous les environnements (Israël) ; | Acceptée | |
| 98.52 | Envisager d'adopter une législation complète pour protéger les droits des personnes handicapées (Malaisie) ; | Acceptée | |
| 98.53 | Promulguer une loi interdisant la discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap mental ou physique dans l'enseignement, les services et l'emploi, et garantir l'égalité d'accès aux infrastructures (États-Unis d'Amérique). | Acceptée | |